

Présents : Marc MOULIN, Murièle MICHAUD, Florence PERRISSEZ, Jean Marc GEWISS, David EMERAUD, Alexandre THOLLON, Robert YVRARD, Richard TESTA, Valéry MEYER, Stéphane VILLARD

Excusé : Jean-Marc PENET

ORDRE DU JOUR

Remplacement Marie AZNAR : approbation convention de remplacement et de l'avenant n° 1

Le maire rappelle que Marie-AZNAR étant absente pour une longue période, il est nécessaire de la remplacer. Pour cela, le Centre de Gestion de l'Isère propose une convention qu'il convient d'accepter. De plus, cette dernière ayant été faite pour une durée de 15 jours, il faut la prolonger jusqu'à l'arrêt de travail de Madame AZNAR, soit jusqu'au 02 mai 2014.

Toutefois, M. le Maire précise que cette avenant est prorogée jusqu'au 11 mai afin que la remplaçante puisse passer les consignes à la secrétaire dès son retour.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la convention et son avenant.

Remboursement assurance Groupama

Suite à la modification du contrat auto mission des collaborateurs, Groupama propose un remboursement de 74,30 €. qu'il convient d'accepter.

Après délibération le conseil accepte ce remboursement.

Contrat Damien BROCHIER

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêt de travail de Mme AZNAR, une personne est nécessaire pour notamment établir le budget et mettre en place des tableaux de bords.

M. Damien BROCHIER est recruté pour cela pour six jours, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Isère et un coût d'environ 1200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la convention du Centre de Gestion et autorise le Maire (sortant) à rester en Mairie pour fournir tous renseignements dont pourrait avoir besoin M. BROCHIER.

Demande de subvention : ENS : travaux de gestion 2014.

Conformément au plan de gestion 2013 – 2017 de l'étang de Gôle, il convient de demander une subvention pour l'ensemble des travaux à réaliser qui s'élèvent 46.880 €.

Le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention correspondante.

Travaux supplémentaires à l'église

Le Maire annonce que pour terminer les travaux de l'église, M. BERTHIER propose un devis supplémentaire de 2.839,20 € TTC. Notamment pour les appuis extérieurs des panneaux qui sont en très mauvais état voire absents.

Le Maire expose que ces travaux ne devraient rien coûter à la commune compte tenu des diverses subventions obtenues.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis supplémentaire de M. BERTHIER.

Approbation de la convention du SMABB

Le schéma d'aménagement d'ensemble du bassin versant de la Bourbre étant terminé, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) propose de mettre gracieusement à la disposition des communes le document final sous forme numérique par l'intermédiaire d'une convention à signer entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention proposée par le SMABB et autorise le Maire à la signer.

L'ordre du jour épuisé, le maire lève la séance à 19 heures.